



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

insecticides

Question écrite n° 79160

Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal * appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'homologation de Poncho Maïs. Selon certaines associations, son ministère aurait lancé une procédure d'urgence afin d'homologuer cet insecticide. Depuis 2004, Gaucho et Régent ont été interdits, ces deux insecticides ayant été mis en cause dans le dépérissement des abeilles. Or la molécule active de Poncho Maïs, la clothianidine, est de la même famille que l'imidaclopride, molécule active de Gaucho. Poncho Maïs serait donc neurotoxique et aussi dangereux pour l'environnement que ceux dont l'usage a été suspendu. Il possède, en effet, une persistance très élevée dans l'eau et le sol : près de la moitié du produit est encore présente dans le milieu un an après son utilisation. En conséquence, il lui demande s'il est vrai que son ministère envisage d'homologuer cet insecticide et, si tel devait être le cas, les raisons de la procédure d'urgence.

Texte de la réponse

La substance active clothianidine fait actuellement l'objet d'une évaluation scientifique au niveau communautaire. En France, les dossiers des produits phytopharmaceutiques contenant la substance active clothianidine ont été soumis à la Commission d'étude de la toxicité, structure nationale d'évaluation des risques scientifiques. Celle-ci a requis des compléments d'information des entreprises productrices pour ce qui concerne le risque pour les organismes aquatiques et les abeilles. Les conclusions de l'évaluation communautaire sont attendues pour le début de l'année prochaine. Sur cette base, la Commission européenne devrait faire une proposition quant à l'opportunité de l'inscription de la clothianidine sur la liste des substances actives phytopharmaceutiques autorisées dans l'Union européenne. Par conséquent, le ministère de l'agriculture a décidé d'attendre les résultats de l'évaluation scientifique avant de prendre toute décision concernant l'éventuelle homologation de produits phytopharmaceutiques contenant de la clothianidine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79160

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10934

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12039